

FISONG 2019 - Note de cadrage provisoire

Une réunion de concertation aura lieu à l'AFD le 12 Février 2019 à 15h. Inscriptions sur fisong@afd.fr.

« Des partenariats pour la production, la commercialisation et la certification de produits biologiques ou agro-écologiques à prix accessible sur les marchés nationaux »

1. CONTEXTE

a. La facilité d'innovation sectorielle pour les ONG (FISONG)

Créée en 2007, la FISONG permet le développement de partenariats entre des ONG françaises ou internationales et l'AFD, autour du cofinancement de projets innovants sur les différents secteurs qui touchent au développement. **Le critère d'innovation constitue la spécificité du financement FISONG** et à ce titre la FISONG se distingue des autres lignes de financements proposés par l'AFD aux ONG pour le cofinancement de leurs initiatives ou la prestation de services. Ainsi, ce mode de financement restreint le panel des projets susceptibles d'être financés à ceux qui proposent l'exploration de nouvelles manières de faire.

Par innovation, l'AFD entend des modes d'intervention apportant une plus-value dans les procédés techniques, méthodologiques ou opérationnels déployés et susceptibles de créer de nouvelles dynamiques.

Cet instrument a ainsi pour objet de :

- valoriser et encourager les capacités d'innovation et de capitalisation des ONG ;
- créer des synergies entre l'AFD et les ONG pour améliorer la coordination des politiques publiques avec les initiatives de la coopération non gouvernementale ;
- renforcer le partenariat avec les ONG comme vecteurs d'aide adaptés à des situations d'absence ou de défaillance des maîtrises d'ouvrages publiques.

Pour en savoir plus sur l'outil FISONG : www.afd.fr/FISONG

b. Eléments de contexte sur l'appel à propositions FISONG 2019 « Des partenariats pour la production, la commercialisation et la certification de produits biologiques ou agro-écologiques à prix accessible sur les marchés nationaux »

Depuis les années 1950-60, période à laquelle l'agriculture biologique a réellement fait son apparition, mais plus encore depuis les années 90, diverses études et scénarios ont été réalisés à travers le monde afin d'analyser l'intérêt et la faisabilité de s'appuyer sur cette agriculture spécifique pour nourrir plus durablement la planète.

Entendons par agriculture biologique, celle définie par la Fédération internationale des mouvements d'agriculture biologique (International Federation of Organic Agriculture Movements – IFOAM) : « *L'agriculture biologique est un système de production agricole qui promeut la production d'aliments et de textiles sains, du point de vue environnemental, social et économique, et qui exclut l'utilisation de composés de synthèse tels que fertilisants, pesticides, régulateurs de croissance, additifs alimentaires pour le bétail, et organismes*

génétiquement modifiés. ». Pour être reconnu bio, un produit doit respecter un cahier des charges précis. Quasiment aucun produit chimique de synthèse n'est toléré, les aliments pour le bétail sont exempts d'antibiotiques et les plantes OGM sont exclues. Une attention particulière est portée au bien-être des animaux et les additifs sont limités dans la transformation des produits.

L'interdiction de l'usage des produits chimiques de synthèse, hormis ceux officiellement acceptés, induit l'emploi de techniques de production alternatives permettant d'assurer productivité, lutte contre les nuisibles, fertilité du sol, etc. Pour les cultures, les systèmes reposent ainsi notamment sur des rotations longues, des assolements diversifiés, le recyclage des matières sur l'exploitation, l'apport de matières organiques et la lutte biologique. En élevage, les animaux doivent avoir accès à des parcours et des pâturages, leur alimentation doit être biologique, la densité (nombre d'animaux par hectare) est limitée et en matière de santé, la prévention et les médecines douces sont privilégiées.

Il est important de souligner le fondement de cette agriculture. L'IFOAM se base ainsi sur quatre enjeux pour soutenir la définition susmentionnée (IFOAM, 2008) :

1. La santé des sols, des plantes, des animaux, des humains et de la planète.
2. L'imitation et le maintien des cycles naturels des écosystèmes.
3. L'équité à travers le respect de toutes les personnes impliquées, du fermier jusqu'aux consommateurs, ainsi que des animaux d'élevage.
4. La gestion visant la protection de l'environnement et de la santé des générations actuelles et futures.

La plupart du temps, la reconnaissance d'un produit bio passe par la présence d'un label sur l'emballage, ce qui permet un contrôle de l'application réelle du cahier des charges et permet une traçabilité des produits. Ce label, par exemple obligatoire pour les produits dits bios vendus en Europe, est généralement associé aux produits commercialisés dans les pays du Nord.

Le processus technique et organisationnel sous-jacent à ces labels engendre des modifications économiques diverses aux tenants et aboutissants complexes et surtout très évolutifs comme constaté ces dernières années. Les impacts d'ordre économique peuvent ainsi être parfois positifs notamment pour les producteurs (prix d'achat aux producteurs supérieurs, plus réguliers, etc.) et parfois, au contraire, contreproductifs que cela soit pour les producteurs (incapacité de certains de financer les démarches de certification) ou pour les consommateurs notamment dans les pays du Sud (prix de vente trop élevé).

Néanmoins l'agriculture biologique ne s'apparente pas à la certification biologique. Les pratiques agricoles d'une exploitation donnée peuvent respecter les critères de l'agriculture biologique sans toutefois que ses produits fassent l'objet d'une certification. D'autres enjeux sont alors en cause tel que la preuve de l'application réelle du cahier des charges, l'absence de premium à la vente, etc.

Malgré les débats nombreux qui accompagnent le développement d'une agriculture biologique, il n'en demeure pas moins que par son attention aux enjeux environnementaux, sociaux et économiques, l'agriculture biologique constitue la catégorie considérée comme la plus durable parmi les divers types de production agricole.

Au regard des impacts actuels négatifs de l'agriculture conventionnelle, face aux changements climatiques, à la disparition de la biodiversité, à l'appauvrissement massif des sols, à la raréfaction des ressources en eau, aux enjeux de santé, d'indépendance sociale des petits

paysans, etc., l'intérêt d'une telle agriculture exigeante et particulièrement qualitative en termes d'impacts locaux et globaux est bien réel. Sa faisabilité théorique à grande échelle est sérieusement défendue par divers collectifs académiques et de terrain. On parle par ailleurs d'une croissance historique de la consommation de produits bio.

Pourtant, le développement de cette agriculture en pratique reste chaotique du fait d'obstacles techniques, sociaux, économiques mais aussi organisationnels.

Par ailleurs tout en constituant la forme d'agriculture la plus qualitative, l'agriculture biologique ne peut pour autant se penser de manière idéologique et de manière déconnectée du terrain et des enjeux propres à chaque terrain. Les enjeux de transition, d'accompagnement, de changement de trajectoire doivent être clairement posés au regard des objectifs recherchés tel que rappelé par les fondements sous-jacents à l'agriculture biologique.

A ce jour, seul environ 1% de la surface agricole mondiale serait cultivée en bio.

Les chiffres disponibles (que cela concerne la production ou la consommation) restent approximatifs du fait que peu de moyens soient consacrés à la recherche en agriculture biologique et du fait qu'une partie de l'agriculture biologique ne soit actuellement pas certifiée et donc difficilement traçable.

Face à ces constats, et alors que l'aide au développement et notamment l'aide accordée par l'AFD ne s'y est encore que très peu consacrée, il apparaît qu'un espace plus important soit à ouvrir pour accompagner les acteurs qui portent ou souhaitent porter le développement de cette agriculture vertueuse à bien des égards et dont nombres d'innovations restent à consolider voire à découvrir afin qu'un nombre plus important de producteurs puisse s'engager au Sud dans ces filières et qu'un nombre plus important de consommateurs au Nord comme au Sud puissent y avoir accès.

2. ORIENTATIONS DE L'APPEL A PROPOSITIONS

a. Finalité

La finalité de cette FISONG sera d'appuyer des initiatives soutenant des partenariats pour la production, la commercialisation et la certification de produits biologiques ou agro-écologiques à prix accessible notamment sur les marchés nationaux. En cela elle vise à appuyer des initiatives œuvrant au développement d'une agriculture biologique qui démontre la capacité des acteurs à porter une économie pro-nature pensée en synergie avec les enjeux écologiques, économiques et sociaux identifiés sur les territoires visés.

b. Lignes directrices générales

- **Périmètre thématique**

Le présent appel à projet reconnaît l'intérêt et l'enjeu de donner plus d'espace à l'agriculture biologique qu'elle soit certifiée ou non selon les contextes, les réalités de terrain et les enjeux abordés par les porteurs de projets.

Sur la base d'une compréhension fine des obstacles au développement d'une production agricole biologique sur les territoires visés (y compris en matière de politiques publiques) et sur l'analyse de la capacité des acteurs locaux à les relever, chaque initiative devra montrer

qu'elles apportent des réponses de manière à asseoir la mise en œuvre durable de filières biologiques certifiées ou non et dans ce cas (plutôt considérées comme agroécologiques).

Comme susmentionné, les obstacles au développement et à la commercialisation de l'agriculture biologique sont nombreux et souvent interdépendants. L'enjeu de la facilité sera donc de chercher à appuyer des formes de productions en agriculture biologique, voire agro écologiques, qui démontrent leurs capacités à tenir durablement les engagements environnementaux sociaux et économiques attendus de cette production.

Outre des innovations visant les obstacles couramment évoqués à propos de l'agriculture biologique (certifiée et non certifiée), la facilité souhaite ainsi intégrer une attention spécifique à la recherche de synergies entre le développement d'une production agricole biologique et une amélioration socio-économique ou/et environnementale locale. Par cet objectif, la facilité souhaite favoriser les initiatives qui chercheront à appréhender l'agriculture biologique comme un levier d'action ou comme un outil complémentaire à d'autres outils, d'autres approches territoriales mises en œuvre localement et œuvrant à une gestion durable des ressources naturelles.

Ces synergies locales pourront être d'ordre (i) économique (impacts économiques locaux, création de valeur locale, etc.), (ii) sociale (accès des populations locales aux produits commercialisés du fait de leurs prix adaptés, prise en compte des enjeux de genre, conditions de travail, etc.) ou/et (iii) écologiques (réponses aux enjeux environnementaux identifiés, articulation des territoires de production avec d'autres outils de gestion durable des ressources naturelles voir de conservation de la biodiversité type aire protégée, etc.).

En cela, la facilité ne restreint pas son spectre d'acteurs visés. Elle pourra venir appuyer des initiatives soutenant des filières d'ores et déjà certifiées mais qui démontrent une capacité d'entraînement, de formation, d'influence à un niveau plus global. Elle pourra venir appuyer des acteurs soutenant des filières encore non certifiées mais en passe de l'être et démontrant là aussi une volonté de changer de trajectoire sur un territoire. Elle pourra venir appuyer des initiatives plus identifiées comme étant agroécologiques qui cherchent à opérer une transition et développer une agriculture biologique non certifiée (au sens européen) mais démontrant une capacité avérée de contrôle et de respect d'un cahier des charges rigoureux et œuvrant à des objectifs territoriaux exemplaires d'un point de vue social, environnemental et économique.

Les innovations promues pourront être d'ordre technique, économique, organisationnel ou social afin d'assurer une rentabilité avérée à moyen long terme pour les producteurs et acteurs associés, une gestion durable des ressources naturelles et un impact positif sur la biodiversité. Le caractère innovant pourra être proposé au regard des expériences existantes en la matière au niveau global mais plus encore au regard du territoire visé.

Afin d'assurer le portage effectif des différents objectifs sous-jacents au développement d'une agriculture biologique, une attention spécifique sera portée aux types de partenariats envisagés par les initiative.

A noter que la FISONG encourage les porteurs de projet qui le souhaitent à intégrer un volet analytique ou de recherche action (suivi écologique, social, économique, etc.) sur les sujets abordés dans leurs initiatives. Elle encourage aussi toute articulation qui pourrait être faite

entre le projet et une amélioration visée des politiques publiques concernées afin que ces dernières soutiennent plus activement l'agriculture biologique.

- **Périmètre géographique (pays)**

Les projets pourront être situés dans chacun des états étrangers dans lesquels l'AFD est active (cf. site de l'AFD, peu importe la classification des pays en émergents ou autres https://www.afd.fr/le-reseau-des-agences?term_node_tid_depth=229).

Les projets concernant un seul pays seront privilégiés, dans l'optique de simplifier la mise en œuvre. Des projets multi-pays pourront néanmoins être retenus, mais des éléments de justification de ce choix devront être apportés (capitalisation d'expériences dans des contextes variés, possibilité de coopération sud-sud...).

- **Critères de sélection**

- Durée des projets

La durée moyenne d'un projet est de trois ans. Si des interventions plus longues étaient soumises à la FISONG, elles ne pourront excéder cinq ans et une évaluation à mi-parcours sera alors obligatoire. Cette évaluation devra être intégrée au plan de financement et au pilotage du projet.

- Bénéficiaires

Les bénéficiaires finaux constituent l'ensemble des populations bénéficiant du développement des filières biologiques visées.

Les bénéficiaires directs seront :

- les acteurs ciblés par le projet,
- les institutions publiques concernées;
- les associations locales représentatives de la société civile ;
- les institutions de recherche appliquée au Sud, mais aussi potentiellement au Nord.

- Approche genre

Les dynamiques des rapports femmes / hommes ainsi que la prise en compte des rôles spécifiques des hommes comme des femmes dans les projets agricoles et de conservation de la biodiversité sont essentiels pour une mise en œuvre pérenne et contribuer à lutter contre les inégalités. Les porteurs de projets sont encouragés à éclairer ces aspects lorsque cela s'avère pertinent dans le cadre de leur initiative.

Ce point sera évalué et perçu comme une réelle valeur ajoutée dans la sélection des projets soutenus.

Par ailleurs, en collaboration avec le Fonds pour la promotion des études transversales, des études préalables et de l'évaluation (F3E), l'AFD a mis en place un dispositif

d'accompagnement des ONG pour renforcer la prise en compte du genre dans leur projet. Ce dispositif sera activé pour la présente FISONG avec :

- un dispositif de questions-réponses, ouvert à toutes les ONG, pendant la période de préparation des propositions ;
- un échange et appui dans la finalisation des propositions des ONG qui auront été retenues ;
 - o Modalités d'intervention

Les initiatives seront sélectionnées au regard :

- de l'ancrage territorial qu'elles pourront démontrer (appropriation par les acteurs, connaissance fine des enjeux locaux sociaux, économiques et environnementaux)
- du curseur qualitatif qu'elles viseront quant à l'excellence environnementale et sociale des pratiques agricoles proposées.
- des synergies territoriales qu'elles seront capables de démontrer : articulation avec d'autres outils de gestion durable du territoire, capacité à développer des filières agricoles d'excellence environnementale et sociale avec diffusion des produits localement, etc.
- capacité à former des partenariats durables entre acteurs concernés pour asseoir la qualité des filières soutenues et tenir les enjeux parfois contradictoires qui sous-tendent le développement des formes d'agriculture visées ;
- contribution à des politiques publiques plus favorables à l'agriculture biologique ;

Les projets doivent être conçus sur la base de diagnostics initiaux (issus de la connaissance antérieure du contexte et à compléter en début de projet) stratégiques qui identifient clairement les freins au développement d'une agriculture biologique et les acteurs en capacités pour répondre aux enjeux identifiés.

Une approche partenariale est fortement recommandée, en particulier avec des ONG locales, mais aussi des centres de recherche, bureaux d'études, acteurs privés, etc.).

- o *Suivi et évaluation*

Les ONG proposeront un dispositif de suivi-évaluation des activités qu'elles entendent mettre en œuvre en soulignant le rôle et l'usage qu'elle compte faire de ce dispositif. Elles définiront des indicateurs de résultats attendus et la façon dont ils seront mesurés et discutés entre les parties prenantes.

- o *Démarche d'innovation*

Les ONG devront expliciter le caractère innovant de leurs propositions et détailler les enjeux sous-jacents.

3. QUALIFICATION ET EXPERIENCE DES ONG

Les ONG peuvent être françaises ou étrangères, et les projets présentés peuvent être portés en partenariats (groupements ou consortium) dès lors que cette approche est correctement justifiée.

Il est demandé aux ONG de justifier d'une présence dans le pays du projet afin d'assurer leur connaissance du contexte local ainsi que leur reconnaissance auprès des habitants et des autorités locales. En outre, elles doivent pouvoir justifier d'une expérience suffisante de projets en milieu urbain et/ou en protection sociale.

Les ONG mobiliseront des équipes adaptées aux méthodologies qu'elles proposent. Ces équipes seront placées sous la responsabilité de responsables de mission installés localement.

4. CADRAGE BUDGETAIRE

Cette FISONG est dotée d'un montant **de 2,5 millions d'euros**. Elle vise à financer de 1 à 3 projets d'une durée moyenne de 3 ans et un dispositif de capitalisation pour un montant de 100 000 EUR.

Un projet FISONG peut être cofinancé à hauteur de 90% maximum du budget total du projet soumis. Les 10% restant ne doivent pas être de la valorisation.

Le plan de financement soumis par l'ONG devra intégrer un montant forfaitaire minimum de 2% du montant total du projet pour la réalisation d'audits externes. Ce montant sera mobilisé directement par l'ONG qui contractualisera avec un cabinet d'audit externe pour assurer la vérification des dépenses effectuées.

4. CALENDRIER PREVISIONNEL

Voici le calendrier **prévisionnel** pour cette FISONG :

CALENDRIER FISONG 2019 AGRICULTURE BIOLOGIQUE/ PREVISIONNEL	
20 FEVRIER 2019	ENVOI APPEL A PROPOSITIONS
5 MARS 2019	DATE LIMITE DE RECEPTION DES QUESTIONS RELATIVES A L'APPEL A PROPOSITIONS
10 MARS 2019	PUBLICATION SUR LE SITE DE L'AFD DES REPONSES AUX QUESTIONS DES ONG
31 MARS 2019	RECEPTION DES OFFRES – OUVERTURE DES PLIS
AVRIL MI-MAI 2019	PRE-SELECTION – AVIS AMBASSADEURS
FIN MAI 2019	SELECTION
DEBUT JUIN 2019	ANNONCE DES RESULTATS AUX ONG
SEPTEMBRE 2019	RECEPTION DES DOSSIERS - INSTRUCTION
OCTOBRE 2019	SIGNATURE DES CONVENTIONS
OCTOBRE-NOVEMBRE 2019	DEMARRAGE DES PROJETS

Une réunion de concertation aura lieu à l'AFD **le 12 février 2019 à 15H**. Inscriptions sur fisong@afd.fr.